

N° CP 2e/16-07
Séance du 16 MARS 2007

**FONDS DE SOUTIEN AUX COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES
SALON « RHENATIC, LES RENDEZ-VOUS D’AFFAIRES »**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2e/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'Association du Technopole de la Région de MULHOUSE pour l'organisation du Salon « Rhénatic, les rendez-vous d'affaires »,
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire
Révisé le 16 MARS 2007
Pour le Président
26 MARS 2007
Conseil Général
Délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions